



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

7892/80 (Presse 85)

643rd Council meeting

- Fisheries -

Luxembourg, 16 June 1980

President : Mr Nicola SIGNORELLO  
Minister of Shipping  
of the Italian Republic



16.VI.80

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS

Minister for Agriculture  
and for Small Firms and  
Traders

Denmark:

Mr Poul DALSGER

Minister of Fisheries

Mr Jørgen HERTOFT

State Secretary,  
Ministry of Fisheries

Germany:

Mr Hans-Jürgen ROHR

State Secretary,  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry

France:

Mr Joël LE THEULE

Minister of Transport

Ireland:

Mr Patrick POWER

Minister for Fisheries

Italy:

Mr Nicola SIGNORELLO

Minister of Shipping

Mr Giovanni NONNE

State Secretary,  
Ministry of Shipping

Luxembourg:

Mr Paul HELMINGER

State Secretary,  
Ministry for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS

Minister of Agriculture and  
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER

Minister of Agriculture, Fisheries  
and Food

Mr Alick BUCHANAN-SMITH

Minister of State,  
Ministry of Agriculture, Fisheries  
and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

FISHERIES POLICY: INTERNAL ASPECTS

In the light of the statement of 30 May <sup>(1)</sup>, the Council discussed various internal aspects of fisheries policy, in particular technical measures for the conservation of fishery resources, verification of fishing activities, the method of allocation amongst the Member States of the catch possibilities, and a structural policy in the fisheries sector.

The Council noted that progress had been made on the technical dossiers in this sector, and that the Commission intended, after the necessary consultations, to make proposals on the most important questions, especially catch quotas, in good time to allow an in-depth discussion at the next meeting of the Council, fixed for 21 July. Pending that meeting, it extended the interim conservation Decision on fisheries <sup>(2)</sup> until 31 July 1980.

---

<sup>(1)</sup> See Press Release 7408/80 (Presse 74) of 6 June 1980.

<sup>(2)</sup> See Press Release 11209/79 (Presse 153) of 3 December 1979.

EXTERNAL ASPECTS

The Council took note of a report by Mr GUNDELACH, Vice-President of the Commission, on relations with third countries as regards fisheries.

In this connection, it agreed to the conclusion of the fisheries agreements between the Community and Sweden, Senegal, Guinea-Bissau, Norway, Canada and Denmark and the Home Government of the Faroe Islands.

It also took note of progress in the negotiations conducted by the Commission for a long-term framework agreement on fisheries with Canada.

In addition, it adopted in the official languages of the Communities a Decision concerning the maintenance until 31 December 1980 of certain fishing rights of Community fishermen in the territorial waters of Yugoslavia.

On the question of Community accession to the International Whaling Convention, the Council agreed to instruct the Permanent Representatives Committee to make a more detailed examination of the issue, in order to facilitate a decision on the matter at a forthcoming meeting.

---

elles, le 13 juin 1980.  
Note BIO (80) 245 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe, a M. Burghardt, DG I,  
et a M. Lecomte, DG VIII

433

-----  
PREPARATION DU CONSEIL PECHE (VAN DER PAS)  
-----

Les ministres de la peche se reuniront lundi prochain a Luxembourg a partir de 14.30 heures. Ils auront une premiere discussion sur le point le plus delicat dans l'etablissement de la politique commune de la peche : celui de la distribution des quotas de capture parmi les Etats membres. Les efforts pour resoudre ce probleme dans le passe ont toujours echoue a cause, notamment, des demandes britanniques pour qu'il soit octroye une large priorite, dans les eaux britanniques, aux pecheurs de ce pays. La Commission ne fera pas encore, a ce stade des propositions formelles. Elle presentera au Conseil une serie de donnees statistiques concernant, entre autres, les captures realisees par les Etats membres dans la periode 1973/1978. Cette "performance historique" pourra etre un premier element a retenir pour la repartition des quantites de poissons disponibles dans les eaux communautaires. Le Conseil a cependant retenu d'autres criteres qui devront egalement etre respectes : la compensation des pertes subies par les Etats membres a cause de l'extension a 200 milles des eaux de peche par les pays tiers (le Canada par exemple) et la priorite a accorder aux regions communautaires qui dependent fort des activites de peche et qui n'ont pas d'alternative economique. Ces elements ont egalement ete chiffres par la Commission dans un document qui sera soumis au Conseil et qui comportera aussi les criteres a retenir pour completer la politique structurelle qui devra permettre a l'industrie de la peche de s'adapter a la diminution des stocks disponibles et au besoin de conserver ceux-ci.

Outre ce point politique important, le Conseil reprendra la discussion sur les mesures techniques de conservation. La plupart de ces mesures font l'objet d'un accord a l'exception toutefois de la question de la dimension du maillage des filets pouvant etre utilises pour la peche de certaines especes dans certaines regions. Un autre point a resoudre concerne l'obligation qu'auront les pecheurs d'enregistrer leurs captures a bord. Meme si des progres peuvent etre realises dans ces domaines, ils ne pourront sans doute pas etre adoptes formellement tant que la delegation britannique maintient le lien entre tous les elements de la politique de la peche, y compris la repartition des captures.

L'ordre du jour du Conseil est complete par une discussion au sujet des relations externes dans le domaine de la peche. M.Gundelach fera un rapport a ce sujet.

(a suivre)  
Amities,  
P. CERF COMEUR







DUPLICATA  
CONNEXION AVEC ORDINATEUR.

433

NO.REF.: 76190/FEN

BRUXELLES LE 16.6.80 REF NO 76190 FEN

NOTE BIO (80) 245 AUX BUREAUX NATIONAUX (SUITE 1 ET FIN)  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,  
ET A M. LECOMPTE, DG VIII

1	CH-HD	212
TR.	H/M	248
I.S.	✓	7000
FIN.	✓	
AGR.	✓	
ENE.	✓	
R.D	✓	
ADM.		
S.A.	✓	

-----  
CONSEIL PECHE (KLAUS VAN DER PAS)  
-----

COMME PREVU, LA DISCUSSION SUR LA REPARTITION DES QUOTAS DE PECHE N'A ETE QUE LE DEBUT D'UNE NEGOCIATION QUI NE POURRA DEMARRER PLEINEMENT QUE LORSQUE LA COMMISSION AURA FAIT SES PROPOSITIONS POUR LES QUOTAS. LE CONSEIL POURRAIT EN DISCUTER POUR LA PREMIERE FOIS LE 21 JUILLET. AU COURS DU TOUR DE TABLE, LES DELEGATIONS ONT RAPPELE LEURS POSITIONS DEJA CONNUES. LE ROYAUME-UNI A DEMANDE QUE, PARMIS LES CRITERES A RETENIR POUR LA DISTRIBUTION DES QUOTAS, ON PRENNE EGALEMENT EN COMPTE SA CONTRIBUTION AUX RESSOURCES COMMUNAUTAIRES DE PECHE. LES PAYS-BAS, L'IRLANDE ET LA FRANCE ETAIENT PARMIS LES DELEGATIONS QUI ONT INSISTE POUR QU'ON INTERPRETE DE MANIERE SOUPLE LES AVIS DES EXPERTS BIOLOGISTES. SELON CES DELEGATIONS, CES AVIS NE TIENNENT PAS SUFFISAMMENT COMPTE DES BESOINS DES PECHEURS QUI JUSTIFIERAIENT L'OCTROI DE CERTAINS QUOTAS SANS QUE LES STOCKS NE SOIENT REELLEMENT MIS EN DANGER. M. GUNDELACH A DEMANDE AUX DELEGATIONS DE NE PAS EMPRUNTER LA VOIE DE LA FACILITE. UNE AUGMENTATION DES QUOTAS FACILITERAIT PEUT-ETRE MAINTENANT LA DISCUSSION MAIS POURRAIT AVOIR DES CONSEQUENCES SERIEUSES POUR LES STOCKS ET DONC POUR LES PECHEURS EUX-MEMES.

DANS L'ATTENTE DE L'ELABORATION DES DECISIONS SUR LES QUOTAS ET SUR LES MESURES DE CONSERVATION (QUE LE CONSEIL A SEULEMENT EFFLEUREES), LES MINISTRES ONT PROLONGE JUSQU'AU 31 JUILLET 1980 LE STATU QUO. AU TITRE D'UN TEXTE ADOPTE PAR LE CONSEIL, LES ETATS MEMBRES S'ENGAGENT A NOTIFIER A LA COMMISSION LES CAPTURES EFFECTUEES ET A APPLIQUER LES MESURES DE CONSERVATION DEJA EN VIGUEUR EN NOVEMBRE 1976. LE TEXTE RAPPELLE EN OUTRE QUE LE CONSEIL S'EST ENGAGE, LE 30 MAI 1980 (DECLARATION PECHE LIEE A LA SOLUTION DE LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE AU BUDGET), A METTRE EN VIGUEUR UNE POLITIQUE GLOBALE COMMUNE DE LA PECHE AU PLUS TARD LE 1.1.1981. PLUSIEURS DELEGATIONS - ET NOTAMMENT LA DELEGATION ALLEMANDE - ONT SOULIGNE LE CARACTERE IMPERATIF DE CETTE DATE QUI, SELON LE SECRETAIRE D'ETAT ALLEMAND ROHR, FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PAQUET BUDGETAIRE. LA DELEGATION BRITANNIQUE S'EST DECLAREE PRETE A FAIRE DE SON MIEUX POUR ARRIVER A UN ACCORD AUSSI RAPIDEMENT QUE POSSIBLE, ET SURTOUT POUR METTRE FIN A L'INCERTITUDE QUI PESAIT SUR L'INDUSTRIE DE LA PECHE. M. GUNDELACH A, LUI AUSSI, SOULIGNE QUE LA DATE DU 31 DECEMBRE NE POUVAIT PAS ETRE CONSIDEREE COMME UN VOEU PIEUX OU COMME UNE SIMPLE DECLARATION D'INTENTION. IL S'AGIT AU CONTRAIRE D'UN ENGAGEMENT ABSOLU.

LORS DE LA DISCUSSION SUR LE VOLET EXTERNE DE LA POLITIQUE DE LA PECHE, LE DANEMARK, LE ROYAUME-UNI, L'IRLANDE ET LES PAYS-BAS SE SONT OPPOSES A DES CONCESSIONS TARIFAIRES POUR DES PRODUITS DE LA PECHE IMPORTES EN PROVENANCE DU CANADA. CES CONCESSIONS SONT NEGOCIEES, POUR L'INSTANT, PAR LA COMMISSION EN CONTREPARTIE D'UN MEILLEUR ACCES DES PECHEURS COMMUNAUTAIRES AUX EAUX CANADIENNES. CET ACCES EST NOTAMMENT TRES IMPORTANT POUR L'ALLEMAGNE DONT LES PECHEURS DEPENDENT FORT DE CES EAUX. LES DELEGATIONS DEJA MENTIONNEES CRAIGNENT CEPENDANT QU'UNE IMPORTATION ACCRUE DE PRODUITS DE PECHE CANADIENS N'ENTRAINE UNE BAISSSE DES PRIX AU DETRIMENT DES PECHEURS COMMUNAUTAIRES. M. GUNDELACH A COUPE COURT A LA DISCUSSION EN DECLARANT QUE C'EST A LA COMMISSION DE NEGOCIER AU NOM DE LA COMMUNAUTE AVEC LE CANADA ET QUE CES NEGOCIATIONS N'ETAIENT PAS ENCORE TERMINEES (ELLES REPRENENT MERCREDI PROCHAIN) LE CONSEIL POURRA ENSUITE SE PRONONCER SUR LE RESULTAT DES NEGOCIATIONS. TOUJOURS EN CE QUI CONCERNE LE VOLET EXTERNE, LA DELEGATION BRITANNIQUE A LEVE SA RESERVE, MAINTENUE PENDANT TRES LONGTEMPS, SUR LA RATIFICATION D'ACCORDS CADRES AVEC LA SUEDE, LES ILES FEROE, LE SENEGAL, LA GUINEE-BISSAU, LA NORVEGE ET LE

OVER



LE CANADA. OI. A TOUJOURS CONSIDERE LA RESERVE BRITANNIQUE COMME UN INSTRUMENT DE NEGOCIATION POUR INFLUENCER LES DISCUSSIONS SUR LA POLITIQUE INTERNE DE LA PECHE. L'ADOPTION DES ACCORDS CADRES POURRAIT DONC ETRE INTERPRETEE COMME UN SIGNE DE BONNE VOLONTE DE LA PART DE LA GRANDE-BRETAGNE.

AMITIES

KLAUS VAN DER PAS

NNN/CP  
248455 COME UR  
21877H COMEU B

